Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Site de méthanisation CGM Bio-Energy

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 *Personne physique*

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale	CGM BIO-ENERGY
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	LEVACHER Guillaume - Président
RCS / SIRET	8 5 1 9 6 5 9 5 4 0 0 0 1 5
Forme juridique	SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
1 - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Rubriques ICPE : 2781-1b : installations de méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agro-alimentaires ; 2781-2b : installations de méthanisation de déchets non dangereux - La quantité de matières traitées est inférieure à 100 t/j (45 t/j) Rubrique IOTA 2.1.4.0 : épandage d'effluents ou de boues, la quantité d'effluents ou de boues épandues présentant les caractéristiques suivantes : azote total supérieur à 10 t/an (68 t/an)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un site de méthanisation agricole valorisant le biogaz par injection de bio-méthane dans le réseau de gaz et valorisant les digestats par épandage sur les terres agricoles de proximité.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Traitement par méthanisation de matières organiques issues majoritairement des exploitations agricoles associées à la société CGM Bio-Energy

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La présente demande induit la construction sur site des installations suivantes :
- des silos de stockage de l'ensilage des végétaux,
- une cuve de réception,
- un injecteur de solides comprenant une trémie de stockage,
-deux digesteurs surmontés par des dispositifs de stockage de biogaz à double membrane,
- un local technique situé entre les 2 digesteurs,
- un container abritant l'unité d'épuration du biogaz en biométhane,
- un container abritant l'unité d'injection du bio-méthane dans le réseau, propriété de Grdf,
- une torchère de sécurité,
- un container abritant la chaudière,
- une unité de séparation de phases du digestat localisée sur une plate-forme métallique,
- une aire de stockage de la fraction solide du digestat,
- une lagune de stockage de la fraction liquide du digestat,
- un bâtiment abritant les bureaux, l'atelier et le stockage,
- un pont-bascule,
- un ensemble de voiries,
- un réseau de collecte des eaux usées,
- un réseau de collecte des eaux pluviales,
- un bassin de rétention des eaux pluviales,
- une réserve incendie,

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- réception et stockage des différents substrats organiques,
- préparation du mélange,
- injection de la matière à intervalles réguliers dans les digesteurs,
- digestion en milieu anaérobie de la matière organique,
- production du biogaz,
- traitement du biogaz par épuration conduisant à la production de bio-méthane
- injection du bio-méthane dan le réseau GRDF,
- production du digestat,
- séparation de phases du digestat par presse à vis,
- valorisation des phases liquide et solide du digestat par épandage agricole

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'installation est soumise à la procédure d'enregistrement sous les rubriques ICPE n° 2781-1b et 2781-2b.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
silos et voiries enrobées : 10600 m2 ; espaces verts : 8 999 m2 zone digesteurs : 3288 m2 voiries stabilisées : 3000 m2 lagune digestat liquide : 1369 m2 plate-forme stockage digestat solide : 1249 m2 bâtiments et toitures : 395 m2 bassin rétention eau : 100 m2	surface totale : 29000 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-dit Croix-Blanche
RD 335-5
28700 Francourville

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 0 1° 3 8' 4 2" **Lat.** 4 8° 2 4' 4 7"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __ °__ '__ "__ **Lat.** __ °__ '__ "__
Point d'arrivée : **Long.** __ °__ '__ "__ **Lat.** __ °__ '__ "__
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	**Oui**	**Non**	**Lequel/Laquelle ?**
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche est la ZICO de la vallée de la Conie et de Beauce Centrale et elle est située 1 km au sud du site (voir annexe 2)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est distant de 5 km à l'est du projet. Il s'agit du site « Beauce et vallée de la Conie ».
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Environ 20 m3 par an sont prélevés sur le réseau public de distribution. Cette eau est utilisée pour les besoins sanitaires (lavabo, WC, douche)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Des drainages seront effectuées au niveau des principales constructions : cuves, lagunes, silos. Ils n'engendreront pas de modification prévisible des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Gestion des déblais / remblais sur site
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Gestion des déblais / remblais sur site
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Parcelle agricole cultivée - pas de défrichement
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est à vocation agricole
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Risques incendie, explosion, pollution accidentelle , rejets de gaz maîtrisés par les mesures de sécurité réglementaires
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Les rejets des gaz de combustion de la chaudière et des off-gaz de l'installation d'épuration respectent la réglementation. Le site ne traite pas de sous-produits animaux
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Acheminement des matières à traiter et exportation des digestats, soit en moyenne 26 véhicules par semaine
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Trois éléments peuvent être à l'origine de bruit : les locaux techniques, l'installation d'épuration et le chargeur utilisé pour l'alimentation des digesteurs. Toutes les mesures sont prises pour respecter la réglementation et les bruits émergeants seront bien inférieurs aux seuils réglementaires. Les riverains sont suffisamment éloignés du site pour ne pas subir de nuisance sonore.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒ ☐	☐ ☒	Émissions faibles sur stockages d'ensilage, modérées lors des chargements de matières en vue alimentation digesteurs, nulles au niveau des digesteurs, faibles lors de la séparation de phases du digestat. Émissions d'odeurs d'ammoniac réduites lors de l'épandage des digestats grâce aux pendillards. Les riverains sont suffisamment éloignés du site pour ne pas subir de nuisance olfactive.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	En ce qui concerne les vibrations, afin d'éviter leurs propagations, tous les éléments mécaniques de l'installation sont installés sur des plots anti-vibratiles (moteurs, pompes et broyeurs notamment). Il n'y aura aucun impact lié aux vibrations en dehors des limites de propriété.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	En dehors des heures d'exploitation (et sur ces heures, uniquement en cas de conditions lumineuses défavorables), le site n'est pas éclairé. Aucun point lumineux extérieur permanent n'est présent sur le site.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les seuls rejets dans l'air sont les gaz combustion de la chaudière de faible puissance et le off-gaz issu de l'épuration composé majoritairement de CO2. Ces rejets respectent la réglementation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux de lavage chargées ainsi que les jus d'ensilage et les jus provenant de la fraction solide du digestat sont envoyés dans le process. Les eaux de pluies sont collectées et envoyées dans le bassin de rétention avant rejet dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les digestats liquides et solides sont valorisés par épandage sur les terres agricoles.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En dehors des digestats qui font l'objet d'un plan d'épandage, les déchets concernent principalement les consommables utilisés pour le bon fonctionnement de l'installation, à savoir : le charbon actif usagé qui est retourné au fournisseur en vue de sa régénération, les huiles de vidange qui sont récupérées par le fournisseur (collecteur agréé) afin d'être valorisées et l'eau glycolée qui est récupérée et traitée par une filière spécialisée.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site est localisé sur des parcelles agricoles situées dans une région de grandes cultures. Son implantation a pris en compte les cônes de vue depuis la Cathédrale de Chartres.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le site est localisé sur des parcelles agricoles qui sont éloignées des habitations. Le plan d'épandage du digestat est réalisé en respectant le principe d'équilibre de fertilisation.
Les mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont détaillés dans le dossier d'accompagnement. Voir annexe 1 jointe à ce dossier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe 1 : dossier d'accompagnement de la demande d'enregistrement CGM Bio-Energy annexe 2 : sensibilité environnementale du projet annexe 3 : plan d'épandage annexe 4 : fiche Ineris de l'hydrogène sulfuré annexe 5 : K-Bis CGM Bio-Energy annexe 6 : étude détaillée injection bio-méthane Francourville réalisée par GRDF

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Fait à Umpeau le, 08/09/2020

Signature

SAS CGM BIO ENERGY
2 rue de Chartres - Breez
28700 UMPEAU
RCS Chartres 851 965 954